

**CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ**  
**SÉANCE du 2 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 25 juin s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-

MM Rémi TROTTIER, Nathalie PELOURDEAU, Héliéna FERRAND, Joël FOURNIER, Anthony ROUGET, Franck PORNIN et Jean-Claude CHARLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme Aurélie AUBRY.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Anthony ROUGET.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	10
	Votants :	10

Les procès-verbaux des 10 avril et 29 mai sont lus et adoptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit. Ce dernier demande aux membres du conseil municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la proposition de vente du fonds de commerce au profit de M. et Mme GIRAULT Anthony.

### ORDRE DU JOUR

#### **2018042 Participation financière au réseau Chrysalide des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école de SIMPLÉ**

En juin 2014, la commune de Simplé, a décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires. Parallèlement les chefs d'établissement des écoles catholiques d'Argenton Notre Dame, Ampoigné, Châtelain, Chemazé, Daon, Laigné, Marigné-Peuton et Simplé se sont réunis en association dénommée Chrysalide afin de mener une réflexion sur la mise en œuvre de la réforme. Le principe de la semaine à 4 jours a été retenu.

La commune de Simplé accorde une participation financière de 50 € par enfant scolarisé sur la commune. Cette participation inclue les enfants des communes extérieures.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour l'année 2017/2018 et les années suivantes, par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, avec la commune de Denazé, définissant leur participation au réseau Chrysalides dont l'école Notre Dame du Sacré Cœur de SIMPLÉ fait partie.

Cette participation est de **50€/enfant** pour l'année scolaire 2017/2018 et 2018/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise** le maire à signer cette nouvelle convention avec la commune de Denazé ;

**Charge** le maire d'établir chaque année le titre de recettes correspondant à la participation révisée annuellement, accompagné de la liste nominative des enfants inscrits à l'école de SIMPLÉ et participant au réseau Chrysalide, à la rentrée de septembre N-1.

#### **2018043 Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de Télécommunications –année 2018 –**

Vu l'article L2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu L 47 du code des postes et télécommunications électroniques ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à

versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier **au titre de l'année 2018** selon le barème suivant :

Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère : 39,28 €

Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère : 52,38 €

Pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : 26,19 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, décide que **pour l'année 2018**, le montant des redevances s'élève à :

✓ Artère aérienne 10.251 km à 52,38€ le km	=	536,95€
✓ Artère en sous-sol 2,280 km à 39,28€ le km	=	89,56€
✓ Emprise au sol (1,50m <sup>2</sup> ) à 26,19€ le m <sup>2</sup>	=	39,29€
✓ <b>Total de la redevance</b>	=	<b>665,79€</b>

Monsieur le Maire et le Trésorier, sont chargés de l'exécution de la présente décision chacun en ce qui le concerne.

#### **2018044 Délibération portant sur la location annuelle du terrain constituant la réserve foncière**

Lors de la séance du 5 septembre 2016, dans le cadre de la création du futur lotissement communal, le conseil municipal a décidé l'échange sans soulte des parcelles suivantes :

- cession par la commune d'une superficie de 4ha52a46ca au profit de Monsieur Patrice BALAVOINE-ANGAU (section A parcelles n°122, 123, 124, 580 et 581) ;
- cession par Monsieur Patrice BALAVOINE-ANGAU d'une superficie de 3ha33a79ca au profit de la commune (section A parcelles n°738, 736, 730, 728, 499, 735 et 733) ;

Les terres acquises par la commune en date du 22 mars 2017, d'une superficie totale de 3ha33a79ca, continuent d'être exploitées par le GAEC de la Futaie au prix de **150 € l'hectare par an**.

Hors la présence de Madame Nathalie PELOURDEAU, épouse d'un des membres du GAEC de la Futaie,

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier, et en avoir délibéré :

**Décide** de reconduire la location annuelle des terrains constituant la réserve foncière au GAEC de la Futaie,

**Fixe** le montant de la location à 150 € l'hectare pour l'année 2018 pour la totalité de la superficie, soit 33 379 m<sup>2</sup>,

**Autorise** le maire à établir le titre de recettes pour l'année 2018.

#### **2018045 Nommage et numérotation des voies**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

**Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune dont la liste figure en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe

fd	ad_insee	ad_commune	ad_numero	ad_ad_ty	ad_nomvoie	ad_rivoli	Numéro de voie	Complément du numéro (éventuel : bis, ter, ...)	(Nouveau) type de voie	(Nouveau) nom de voie	Validation officielle (oui/non)	Date de vote au conseil municipal	Fourniture du plan cadastral avec la numérotation (oui/non)
109	53260	SIMPLE	0014	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70535	53260	SIMPLE	0001	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
	53260	SIMPLE						1 BIS	RUE	BONNE RENCONTRE	OUI	02/07/2018	OUI
70536	53260	SIMPLE	0003	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70537	53260	SIMPLE	0004	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70538	53260	SIMPLE	0005	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70539	53260	SIMPLE	0006	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70540	53260	SIMPLE	0007	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70541	53260	SIMPLE	0007	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70542	53260	SIMPLE	0008	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70543	53260	SIMPLE	0009	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70544	53260	SIMPLE	0010	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70545	53260	SIMPLE	0011	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70546	53260	SIMPLE	0012	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
	53260	SIMPLE						13	RUE	BONNE RENCONTRE	OUI	02/07/2018	OUI
70547	53260	SIMPLE	0016	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70548	53260	SIMPLE	0018	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70549	53260	SIMPLE	0020	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70550	53260	SIMPLE	0022	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70551	53260	SIMPLE	0024	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70552	53260	SIMPLE	0026	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
70553	53260	SIMPLE	0028	RUE	BONNE RENCONTRE	0008							
	53260	SIMPLE						2	RUE	BONNE RENCONTRE	OUI	02/07/2018	oui
70554	53260	SIMPLE	5001	RUE	BONNE RENCONTRE	0008		2 BIS	RUE	BONNE RENCONTRE	OUI	02/07/2018	oui
93553	53260	SIMPLE	0001	RUE	DES BOULAYS	0010							
93554	53260	SIMPLE	0003	RUE	DES BOULAYS	0010							
93555	53260	SIMPLE	0005	RUE	DES BOULAYS	0010							
93556	53260	SIMPLE	0007	RUE	DES BOULAYS	0010							
93557	53260	SIMPLE	0009	RUE	DES BOULAYS	0010							
79390	53260	SIMPLE	0001	RUE	DE L EGLISE	0028							
79406	53260	SIMPLE	0002	RUE	DE L EGLISE	0028							
79415	53260	SIMPLE	0003	RUE	DE L EGLISE	0028							
79416	53260	SIMPLE	0003	RUE	DE L EGLISE	0028							
79437	53260	SIMPLE	0005	RUE	DE L EGLISE	0028							
79453	53260	SIMPLE	0007	RUE	DE L EGLISE	0028							
121971	53260	SIMPLE	0001	RUE	LAMARTINE	0059							
121975	53260	SIMPLE	0002	RUE	LAMARTINE	0059							
121977	53260	SIMPLE	0003	RUE	LAMARTINE	0059							
121979	53260	SIMPLE	0004	RUE	LAMARTINE	0059							
121982	53260	SIMPLE	0005	RUE	LAMARTINE	0059							
121986	53260	SIMPLE	0006	RUE	LAMARTINE	0059							
121988	53260	SIMPLE	0007	RUE	LAMARTINE	0059							
121989	53260	SIMPLE	0008	RUE	LAMARTINE	0059							
121991	53260	SIMPLE	0009	RUE	LAMARTINE	0059							
121994	53260	SIMPLE	0010	RUE	LAMARTINE	0059							
121996	53260	SIMPLE	0011	RUE	LAMARTINE	0059							
121999	53260	SIMPLE	0012	RUE	LAMARTINE	0059							
122001	53260	SIMPLE	0013	RUE	LAMARTINE	0059							
122004	53260	SIMPLE	0014	RUE	LAMARTINE	0059							
122006	53260	SIMPLE	0015	RUE	LAMARTINE	0059							
122007	53260	SIMPLE	0016	RUE	LAMARTINE	0059							
122008	53260	SIMPLE	0016	RUE	LAMARTINE	0059							
122011	53260	SIMPLE	0017	RUE	LAMARTINE	0059							
122013	53260	SIMPLE	0018	RUE	LAMARTINE	0059							
122015	53260	SIMPLE	0019	RUE	LAMARTINE	0059							
99126	53260	SIMPLE	0001	RUE	DES LUTINS	0064							
	53260	SIMPLE						4	RUE	DES LUTINS	OUI	02/07/2018	oui
99127	53260	SIMPLE	0005	RUE	DES LUTINS	0064							
99128	53260	SIMPLE	0006	RUE	DES LUTINS	0064							
99129	53260	SIMPLE	0008	RUE	DES LUTINS	0064							
99130	53260	SIMPLE	0010	RUE	DES LUTINS	0064							
	53260	SIMPLE						12	RUE	DES LUTINS	OUI	02/07/2018	OUI
	53260	SIMPLE						14	RUE	DES LUTINS	OUI	02/07/2018	OUI
138121	53260	SIMPLE	0002	RUE	DES LUTINS	0064							
60458	53260	SIMPLE	0001	PL	DE LA MAIRIE	0067							
60470	53260	SIMPLE	0002	PL	DE LA MAIRIE	0067							
60481	53260	SIMPLE	0003	PL	DE LA MAIRIE	0067							
60491	53260	SIMPLE	0004	PL	DE LA MAIRIE	0067							
	53260	SIMPLE						4 BIS	PL	DE LA MAIRIE	OUI	02/07/2018	NON
60503	53260	SIMPLE	0005	PL	DE LA MAIRIE	0067							
114926	53260	SIMPLE	0001	RUE	DU RIVAGE	0081							
114927	53260	SIMPLE	0002	RUE	DU RIVAGE	0081							
114928	53260	SIMPLE	0003	RUE	DU RIVAGE	0081							
114929	53260	SIMPLE	0004	RUE	DU RIVAGE	0081							
114930	53260	SIMPLE	0005	RUE	DU RIVAGE	0081							
114931	53260	SIMPLE	0006	RUE	DU RIVAGE	0081							
114932	53260	SIMPLE	0007	RUE	DU RIVAGE	0081							
114933	53260	SIMPLE	0008	RUE	DU RIVAGE	0081							
114934	53260	SIMPLE	0009	RUE	DU RIVAGE	0081							
114935	53260	SIMPLE	0010	RUE	DU RIVAGE	0081							
114936	53260	SIMPLE	0011	RUE	DU RIVAGE	0081							
114937	53260	SIMPLE	0012	RUE	DU RIVAGE	0081							
114938	53260	SIMPLE	0014	RUE	DU RIVAGE	0081							
114939	53260	SIMPLE	0016	RUE	DU RIVAGE	0081							
114940	53260	SIMPLE	0018	RUE	DU RIVAGE	0081							
114941	53260	SIMPLE	0020	RUE	DU RIVAGE	0081							
114942	53260	SIMPLE	0022	RUE	DU RIVAGE	0081							
18620	53260	SIMPLE	0001	IMP	DU RUISSEAU	0090							
18623	53260	SIMPLE	0003	IMP	DU RUISSEAU	0090							
18626	53260	SIMPLE	0005	IMP	DU RUISSEAU	0090							
127698	53260	SIMPLE	0001	RUE	SAINT GILLES	0094							
127699	53260	SIMPLE	0002	RUE	SAINT GILLES	0094							
127700	53260	SIMPLE	0004	RUE	SAINT GILLES	0094							
127701	53260	SIMPLE	0006	RUE	SAINT GILLES	0094							
127702	53260	SIMPLE	0008	RUE	SAINT GILLES	0094							
127703	53260	SIMPLE	0010	RUE	SAINT GILLES	0094							
	53260	SIMPLE						12	RUE	SAINT GILLES	OUI	02/07/2018	OUI
61695	53260	SIMPLE	0003	PL	SAINT MARTIN	0097							
135060	53260	SIMPLE	0001	PL	SAINT MARTIN	0097							
87579	53260	SIMPLE	0001	RUE	DE LA SOURCE	0101							
87584	53260	SIMPLE	0002	RUE	DE LA SOURCE	0101							
87585	53260	SIMPLE	0002	RUE	DE LA SOURCE	0101							
87587	53260	SIMPLE	0003	RUE	DE LA SOURCE	0101							
	53260	SIMPLE						5 BIS	RUE	DE LA SOURCE	OUI	18/12/2017	OUI
87590	53260	SIMPLE	0004	RUE	DE LA SOURCE	0101		4 BIS	RUE	DE LA SOURCE	OUI	02/07/2018	OUI
	53260	SIMPLE						5	RUE	DE LA SOURCE	OUI	02/07/2018	OUI
87594	53260	SIMPLE	0006	RUE	DE LA SOURCE	0101							
	53260	SIMPLE						7	RUE	DE LA SOURCE	OUI	02/07/2018	OUI
87597	53260	SIMPLE	0008	RUE	DE LA SOURCE	0101							
137320	53260	SIMPLE	5000	RUE	DE LA SOURCE	0101		4	RUE	DE LA SOURCE	OUI	02/07/2018	OUI



## **Régularisation de 6 chemins de ferme**

Suite à la délibération prise en date du 10 avril dernier, Monsieur le maire précise au conseil municipal qu'il sera nécessaire de borner 3 chemins car intégrés à des parcelles. Il s'agit de L'hyère, La Lande et Le Magnolia.

## **2018047 Etude de faisabilité sur l'implantation d'un projet éolien**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la société Ostwind envisage d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Le secteur d'étude proposé par la société Ostwind est situé route des Miaules.

Pour étudier de manière générale la possibilité d'implanter un parc éolien sur le secteur envisagé, la société Ostwind doit être autorisée à réaliser une étude de faisabilité (évaluation du gisement éolien, identification et rencontre des propriétaires fonciers, signature des accords...).

Le Conseil municipal, après avoir écouté cet exposé, en avoir délibéré et voté à bulletin secret, à 4 voix Pour, 4 voix Contre et 2 Sans avis :

- **DONNE** un avis **DÉFAVORABLE** au principe d'implantation d'un parc éolien ;
- **DÉCIDE** de ne pas donner suite à la proposition d'étude de faisabilité de la société Ostwind sur l'implantation d'un parc éolien sur le secteur de la commune de Simplé.

## **Salle multiactivités**

- cloison amovible : le rail de remplacement a été posé par la société Actis Latour en semaine 26. Des travaux de peinture sont à effectuer suite à leur intervention.

- acquisition d'une nouvelle sono : Mme Isabelle MENAN présente un devis de la société BRY Stéphane pour la remise à neuf de la sonorisation de la salle. Le montant s'élève à 1 807,00 € HT soit 2 168.40 € TTC.

- Tarifs de location pour 2019 : le conseil municipal ne souhaite pas modifier les tarifs en vigueur, votés en date du 24 avril 2017.

- mise à disposition pour une activité sportive : Monsieur le maire lit un courrier de l'association Familles Rurales demandant à occuper la salle chaque jeudi en période scolaire, de 19h30 à 22h30, à compter de septembre 2018.

Le conseil municipal valide cette demande à l'unanimité.

- Embuscades : suite à une demande de l'association, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de pose d'une rampe technique (spots).

## **Lotissement des Vignes : projet d'aménagement**

Des propositions seront demandées auprès de bureaux d'études pour l'aménagement d'une 1ère tranche afin d'être examinés en commission.

## **2018048 Vente du fonds de commerce « Le Cheval blanc » sis place Saint Martin à Simplé**

Par délibération en date du 29 mai 2018, Monsieur le maire était autorisé à faire par courrier la proposition suivante à M. et Mme GIRAULT Anthony :

- cession du fonds de commerce du Bar-restaurant « Le Cheval Blanc » au prix de **40 000€** net vendeur ;
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Par courrier reçu en date du 30 juin 2018, Monsieur et Madame GIRAULT Anthony acceptent la proposition de cession sus-mentionnée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Autorise** Monsieur le maire à signer l'acte de cession correspondant, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

## **Compte rendu des diverses commissions**

### **Cadre de vie :**

Argent de poche - 3 jeunes participants au chantier seront encadrés cette année par 3 élus, du 9 au 20 juillet 2018. Il est prévu des travaux de peinture sur les poteaux du terrain de sports ainsi que des travaux d'espaces verts.

Mobilier salle du conseil municipal – Un devis de remplacement des tables et chaises a été demandé à la société Tilt Equipement, d'un montant de 986.15 € HT soit 1 183.38 € TTC. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### Questions diverses

#### **Spectacle Nuits de la Mayenne – Samedi 21 juillet 2018**

Des personnes bénévoles sont les bienvenues pour le montage des gradins le vendredi 20 juillet.

Lotissement de la Frarie : M. Franck PORNIN, référent sécurité sur la commune, signale un problème de sécurité concernant la libre circulation des enfants (à pieds et à vélo) dans le lotissement. Il est prévu la pose d'un panneau stop à la sortie du lotissement.

Stationnement à la bascule publique : Mme Héliéna FERRAND signale un problème de stationnement au niveau de la bascule au moment de la sortie de l'école. Pour des questions de sécurité, il est envisagé d'interdire le stationnement par un marquage au sol.

Chemin piétonnier – lotissement Lamartine : le conseil municipal souhaite conserver la haie existante sur un côté du chemin afin de garantir la sécurité des usagers.

Maison – 2 rue Saint Gilles : l'habitation en très mauvais état n'est actuellement plus entretenue par les propriétaires, qui eux, ne sont pas joignables. La procédure adéquate va être mise en place.

#### **Prochaines réunions / invitations :**

Samedi 7 juillet 2018 – Burlesques – week end à Montéon

Samedi 7 juillet 2018 11h00 – vernissage Musée Robert d'Arbrissel – La Roë

Lundi 16 juillet 2018 – de 14h00 à 16h00 – invitation groupe de travail EHPAD – Plan Bien Vieillir en Mayenne – salle Pantigny - Craon

Mercredi 18 juillet 2018 – 19h00 Invitation cocktail + spectacle Nuits de la Mayenne – Ste Suzanne

Vendredi 27 juillet 2018 – 19h30 Invitation Enedis cocktail + spectacle Nuits de la Mayenne - Entrammes

#### **Prochaines manifestations :**

Samedi 21 juillet 2018 – 21h30 – Nuits de la Mayenne – « Oncle Vania » - Anton Tchekhov

#### **Prochain Conseil Municipal : le lundi 3 septembre 2018 à 20h15**

Séance levée à 22h30'.

*Le secrétaire de séance*

*Anthony ROUGET*

*Le Maire*

*Yannick CLAVREUL*